

SERIES D'EXERCICES SUR LES EFFETS DE COMMERCE



Exercice n°1 : (BAC 2015)

Vous êtes agent comptable dans la société << TONINO MARKET >> une grande entreprise de distribution installée à Ségou .

- 01/04/2015 : Votre chef vous remet deux factures (ANNEXE 1) .

TAF N°1 : Enregistrer ces deux factures .

- 05/04/2015 : A fin de mobiliser la créance et la dette engendrée par les factures , le chef vous remet deux documents : LC n°45 et BO n°37 (ANNEXE 2) .

TAF N°2 :

- Compléter chacun des documents en fonction de la facture correspondante .
- Enregistrer les dits documents au journal .
- (ANNEXE 2) à rendre .

- 15/04/2015 : La LC n°45 est remise à l'escompte à la BIM SA-Agence de Ségou , compte N° 42/50 213B .

TAF N°3 :

- Indiquer la mention à porter au verso de la LC n°45 suite à cette opération .
- Enregistrer l'opération au journal .

- 20/04/2015 : Vous recevez l'avis de crédit de la banque relatif à la négociation du 15/04 indiquant : escompte 5% , commission 3000^f HT .

NB : l'escompte est à calculer sur 45 jours , TAF 15% (prenez 17%) .

TAF N°4 :

- Calculer le montant de l'agio .
- Enregistrer l'avis de crédit n° AC 0320 .

- 31/05/2015 : Vous recevez l'avis d'information de la banque indiquant le paiement de la LC n°45 par le tiré à l'échéance du 30 mai .

TAF N°5 :

- Indiquer si cette information donne lieu à une comptabilisation .
- Si oui , passer l'écriture nécessaire .

ANNEXE 1

SOCIETE BALLY & FILS
PLACE DU SOUVENIR
BAMAKO

cte : 00231 J

tél : 22 21 21 23

R C : R 4021

Banque : BDM / SA

DOIT

TONINO MARKET
PLACE DE LA REPUBLIQUE SEGOU

Vos
REF commande n° 15 du 25 /03/2015

Nos
Ref

par date n° bon de
livraison
Poids total nombre de colis

REFDESIGNATIONUNITEQtéPUMONTANT

SP 002Savon en poudreCarton10025 0002 500 000

LB 30Lait en boîteCarton7532 5002 400 000

SC 20Sucre en morceauCarton10052 0005 200 000

Total brut10 00 000

Remise 3%303 000

NET COMMERCIAL9 797 000

TVA 18%1 763 460

NET A PAYER11 560 460

Arrêté la présente facture à la somme de : Onze millions cinq cent soixante mille quatre cent soixante Francs CFA .
Payable le 30/05/2015

TONINO MARKET
PLACE DE LA REPUBLIQUE
SEGOU

Cte 42/50 213 B

tél : 24 02 17 17

RC : S 2102

Banque : BIM-SA Ségou

DOIT

ALIMENTATION DANAYA
CENTRE COMMERCIAL SEGOU

Vos
REF Commande de n°27 du 29/03/2015

Nos
Ref

par date n° bon de livraison
Poids total nombre de colis

REFDESIGNATIONUNITEQtéPUMONTANT

SP 002Savon en poudreCarton2027 200544 000

LB 30Lait en boîteCarton535 000175 000

SC 20Sucre en morceauCarton1055 000550 000

Total brut1 269 000

TVA 18%228 420

NET A PAYER1 497 420

Arrêté la présente facture à la somme de : Un million quatre cent quatre vingt dix sept mille quatre cent vingt Francs CFA .
Payable le 30/05/2015

ANNEXE 2
La lettre de change LC ou la traite

Contrôle		Echéance	BPF	Montant
Contre cette lettre de change, veuillez payez				
A l'ordre de :				
La somme indiquée ci-dessus				
Valeur en (.....)				
Acceptation	-----Tiré----- -----Domiciliation-----			Signature du tireur
Aval N°				TIMBRE FISCAL

Le Billet à ordre B0

Contrôle		Echéance	BPF	Montant
Contre le présent BILLET à ORDRE, nous paierons				
A l'ordre de :				
La somme indiquée ci-dessus				
(valeur en				
POUR AVAL	-----SOUSCRIPTEUR----- -----DOMICILIATION-----			Signature du souscripteur
..... N°				TIMBRE FISCAL

Exercice n°2 :

Vous travaillez dans l'entité SK, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes dans le journal de SK.

- 01/01/20 : facture n°70 à Konaté mses : ?, TVA 18%, avance : 1 664 000^f.
- 05/01/20 : Konaté retourne 1/5 des marchandises avoir n°A70.
- 08/01/20 : Réception d'un chèque de 1000 000^f de la part de Konaté pour règlement d'une partie de sa dette.
- 10/01/20 : Konaté accepte trois traites (LC) successive pour régler le solde de sa dette :
 - * LC n°10 : 25% du solde au 30/01.

- * LC n°11 : 60% du solde au 15 du mois prochain VN = 1 800 000^f .
- * LC n°12 : à la fin du mois prochain .
- 12/01/20 : Remise à l'escompte LC n°10 aux conditions suivantes : taux d'escompte 10,8% , commission 15 000^f , TAF 17% .
- 14/01/20 : Réception de l'avis de crédit suite à la négociation (remise) du 12/01/20 .
- 15/01/20 : La LC n°12 est remet à l'encaissement .
- 17/01/20 : Réception de l'avis de crédit n°0024 relative à l'opération du 15/01/20 , suivants les conditions : frais 12 870^f dont TAF 17% .
- 20/01/20 : **SK** tire la LC n°18 sur Touré d'un montant de 4000 000^f .

Exercice n°3 : (BAC 2023 sujet fuitant)

- Le 01/10/ 2022 : L'entité << **LAH & FILS** >> adresse des factures à ses clients dont les montants se présentent ainsi qu'il suit :

KOLO	708 000 ^f TTC
NANA	141 600 ^f TTC
ZARA	325 680 ^f TTC
SALE	212 400 ^f TTC

Au cours du mois d'octobre 2022 , l'entité << **LAH & FILS** >> effectue les opérations suivantes :

- Le 02/10/2022 : Elle tire deux traites , même échéance 31/12/2022 sur ses clients **NANA** et **SALE** en règlement de ses factures du 01/10/2022 .
- Le 04/10/2022 : Son client **KOLO** endosse à son ordre un billet à ordre d'un montant de 354 000^f , échéance 15/10/2022 et pour solder sa dette , il adresse à l'entité un chèque bancaire qu'elle encaisse immédiatement .
- Le 08/10/2022 : **ZARA** souscrit un billet à ordre endossé à son ordre par **KOLO** .
- Le 15/10/2022 : Elle encaisse le billet à ordre endossé à son ordre par **KOLO** .
- Le 18/10/2022 : Elle remet à l'escompte l'effet tiré sur **NANA** .
- Le 25/10/2022 : Sa banque l'avise qu'elle porte sur son compte le montant relatif à la remise du 18/10/2022 déduction faite de 960^f HT de commissions (TAF 17%) , d'un escompte de 3 362,4^f .
- Le 27/10/2022 : Elle remet à l'encaissement l'effet souscrit par **ZARA** .
- 28/10/2022 : Elle endosse à l'ordre de son fournisseur **KOULAKO** l'effet l'effet tiré sur **SALE** et verse pour s'acquitter totalement de sa dette par chèque postal 87 600^f .
- 30/10/2022 : Sa banque l'avise de l'encaissement de la traite remise à ses guichets le 27/10/2022 et lui retient 2 418,507^f de commissions (dont 351,407^f de TAF) .

Travail à faire : Sachant que le taux de TVA est de 18% , passez les écritures au journal de l'entité << **LAH & FILS** >> .

Exercice n°4 :

Employé dans l'entreprise << MARIA-SIR >> , on vous confie les dossiers 📁 suivants à réaliser :

- Le 08/09 : **MARIA** adresse la facture n°7 à **DRAMERA** comportant : marchandise à calculer , remise 10% , port 300 000^f , avance payée 1 578 000^f , TVA 18% .
- Le 10/09 : Pour règlement de sa créance , **MARIA** tire la LC n°5 sur **DRAMERA** montant (?) qui accepte deux jours après , échéance 12/12 .
- Le 13/09 : **MARIA** négocie à la BDM la LC n°5 .
- Le 15/09 : **MARIA** reçoit un bordereau d'escompte relatif à la LC n°5 , comportant les éléments suivants : taux d'escompte 8% soit 18 000^f , commission 2 000^f , TAF 17% .
- Le 14/12 : **MARIA** reçoit un avis de débit relatif à la LC n°5 , frais 25 000^f , TAF : 5 000^f .

Consigne : Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise MARIA-SIR .

Exercice n°5 :

- Le 10/11/2018 : **KONATE** vend des marchandises à **KONE** 4 130 000^f dont TVA 18% .
- Le 13/11/2018 : pour le règlement de sa créance **KONATE** tire trois lettres de changes que **KONE** accepte trois jours après :
 - * LC n°01 : montant 930 000^f , échéant 10/12/2018 .
 - * LC n°02 : montant à calculer , échéant 31/03/2019 .
 - * LC n°03 : montant 1 800 000^f , échéant 20/03/2019 .
- Le 14/11/2018 : **KONATE** endosse la LC n°01 au profit de son fournisseur **Aly** .
- Le 15/11/2018 : **KONATE** présente la LC n°02 à l'encaissement à la BHM .
- Le 18/11/2018 : La BHM envoie le bordereau d'encaissement , note de crédit : commission 40 950^f dont TAF 17% .
- Le 20/11/2018 : **KONATE** remet la LC n°03 à l'escompte à la BDM_{sa} .
- Le 23/11/2018 : **KONATE** reçoit de la BDM_{sa} l'avis de crédit n° 005 relatif à la LC n°03 , taux d'escompte 12% , commission 8 000^f , TAF 17% .
- Le 20/03/2019 : **KONE** paie la LC n°03 à la BDM_{sa} .

Travail à Faire : Passer toutes les écritures nécessaires dans le journal de **KONATE** .

Exercice n°6 :

- Le 01/02 : L'entreprise **DIOP** a envoyé à son client **DICKO** la facture n°5 :
Marchandises 5 000 000^f HT , TVA 18% , avance 2 900 000^f .
- Le 02/02 : **DICKO** règle par chèque bancaire bancaire la moitié du net à payer moyennant un escompte de 200 000^f HT , TVA 18% . À cet effet **DIOP** lui a envoyé la facture d'avoir n° A1 . Le même jour **DICKO** accepte pour l'autre moitié trois lettres de changes :
- Le 03/02 : **DIOP** endosse la LC n°3 à l'ordre de son fournisseur **DIALLO** .
- Le 05/02 : **DIOP** remet la LC n°2 à l'encaissement à la BDM-SA .
- Le 01/03 : **DIOP** remet la LC n°1 à l'escompte à la BIM-SA .
- Le 10/03 : **DIOP** reçoit de la BIM-SA l'avis de crédit n°01 relatif à la LC n°1 : taux d'escompte 12% , commission 15 000^f , TAF 15% .
- Le 05/05 : **DIOP** reçoit l'avis de crédit n°02 relatif à l'encaissement de la LC n°2 : commission 10 000^f , TAF 17% .
- Le 10/05 : **DIOP** reçoit l'avis de débit n°002 relatif à la LC n°1 , frais impayés 5 000^f HT , TAF 17% .

NB :

- * LC n°1 : 750 000^f , échéance 30/04 .
- * LC n°2 : 200 000^f , échéance 30/04 .
- * LC n°3 : , échéance 31/03 .

TAF : Passer les écritures dans le journal de **Mr DIOP** .

Exercice n°7 :

Vous êtes comptable stagiaire dans l'entreprise BOUNDY , votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal .

- Le 01/02 : **BOUNDY** envoie la facture n°0027 à **DIALLO** , marchandises ? , remise 10% , TVA 18% , (NAP - TVA) = 5 850 000^f .
- Le 02/02 : **BOUNDY** reçoit la facture n°209 de **COULOU** , marchandises ? , remise 5% et 3% la deuxième soit 20 520^f , transport 26 520^f , TVA 18% .

- Le 03/02 : **BOUNDY** tire la LC n°02 , échéant à la fin de mars , que **DIALLO** accepte pour règlement de la facture n°0027 .
- Le 07/02 : **BOUNDY** accepte la LC n°102 au 28 février tirée par **COULOU** pour règlement de la facture n° 209 .
- Le 28/02 : **BOUNDY** reçoit un avis de débit de domiciliation échue de la **BDM** relatif à la LC n°102 arrivée à l'échéance .
- Le 31/03 : **BOUNDY** remet à l'encaissement à la **BIM_{sa}** la LC n°02 .
- Le 02/04 : **BOUNDY** reçoit l'avis de crédit de la **BIM_{sa}** relatif à l'opération du 31 mars , commission 21 060^f dont TAF = 3 240^f .
- Le 05/04 : **BOUNDY** négocie la LC T 105 de 720 000^f à échéance le 04 juin aux conditions suivantes : escompte 9% , commission 12 000^f , TAF 17% .
- Le 07/04 : Réception de l'avis de crédit relatif à l'opération du 05 avril .
- Le 10/04 : **BOUNDY** remet à l'encaissement la LC T 104 de 500 000^f arrivée à l'échéance ce jour . Sachant que la LC T 104 a été tirée sur **DIARRA** .
- Le 14/04 : Réception de l'avis débit impayé de la LC T 104 , frais impayé 8 000^f HT , TAF 17% .
- Le 15/04 : Le tiré de la LC T 104 (**DIARRA**) signe un chèque à l'ordre de **BOUNDY** pour paiement de la totalité du montant dû .
- Le 20/04 : **BOUNDY** endosse la traite n°68 au profit de **HAIDARA** pour 250 000^f , payable dans 30 jours à la fin du mois .
- Le 05/06 : Réception de l'avis de débit impayé de la LC T 105 négocie : nominale majoré de frais impayés de 17 550^f dont TAF 17% .
- Le 14/06 : Le tiré de la LC T 105 signe un chèque à l'ordre de **BOUNDY** pour paiement de la totalité du montant dû . Ledit chèque est encaissé le même jour .

Exercice n°8 :

- Le 1^{er} /03/N : **NBB** vend au client **SYLLA** 1 300 casiers de sucrerie à 5 000^f HT l'unité , consignation du casier vide s'élève à 1 180^f TTC Unité . Une remise de 10% est accordée au client . Chaque casier de boisson a été transporté par **NBB** et livré au client à 510^f HT l'un . La TVA : 18% , facture n°110 .
- Le même jour , le client règle par chèque bancaire n°067 la somme de 1 068 840^f pour règlement partiel de la facture n°110 .
- Le 10/03/N : Les casiers vides sont restitués à **NBB** qui les reprend à 75% de leur prix de consignation compte tenu de quelques dommages constatés . La facture d'avoir n°111 relatives à cette situation est adressée le même jour au client .
- Le 12/03/N : **NBB** tire sur **SYLLA** deux traites relatives au solde de la facture n°110 . La traite n°32 dont la valeur nominale est de 60% et la traite n°33 de valeur nominale est égale à 40% . L'échéance de la traite n°32 est le 31/10/N et celle de la traite n°33 est le 30/06/N .
- Le 12/03/N : Les deux traites ont été acceptées .

Travail à faire :

- 1) Présenter les factures n°110 et 111 .
- 2) Passer les écritures relatives aux opérations réalisées au journal de **NBB** .

Exercice n°9 :

Vous travaillez dans l'entreprise MALI-COURA votre chef vous demande d'analyser les opérations suivantes :

- 01/10 : Facture n°78 de **SAMBA** marchandises ? , rabais 10% , TVA 18% , avance 407 600^f .
- 05/10 : **MALI-COURA** retourne ½ des marchandises avoir n°A78 .
- 08/10 : **MALI-COURA** règle par orange money une partie de sa dette pour 796 200^f .
- 10/10 : **MALI-COURA** accepte trois traites successives pour régler le solde de sa dette .

- * LC n°08 , ¼ du solde au 30/11 .
 - * LC n°09 , ¾ du solde au 15 du mois prochain .
 - * LC n°10 , au 25 du mois prochain VN = 1 000 000^f .
 - 12/10 : **SAMBA** endosse la LC n°09 au profit de **SOUWARE** .
 - 13/10 : **SAMBA** souscrit le BO n°10 de 1 500 000^f au profit de **KADIDIATOU** au 25/12 .
 - 15/10 , **SAMBA** remet à l'encaissement à la BIM_{sa} la LC n°08 .
 - 20/10 , Il remet à l'escompte à la BMS la LC n°10 aux conditions suivantes : taux d'escompte 6% , commission 0,2% , TAF 17% .
 - 01/11 , Réception de l'avis de crédit de la banque suite à l'opération du 20/10 .
 - 15/11 , **MALI-COURA** paye en espèce la LC n°09 .
 - 05/12 , Réception d'un avis de débit de la banque pour la LC n°08 revenu impayé , frais impayé 50 000^f .
 - 27/12 , Réception d'un avis de débit de la banque pour la LC n°10 revenu impayé , frais impayé 65 250^f .
- Consigne :** Enregistrer toutes les opérations dans les livres de **SAMBA** et **MALI-COURA** après avoir reconstitué les factures .

Exercice n°10 :

Vous êtes employé dans l'entité ALY , on vous confie les dossiers 📁 suivants à réaliser.

- 01/05 : **Aly** vend des marchandises à **Bouba** , **facture n°32** : marchandises ? , remise 8% , escompte 1% , commission 45 000^f , TVA 18% , emballages 50 600^f , avance payée 3 538 000^f .
- 10/05 : **Bouba** accepte la LC n°91 de montant **V** pour règlement de la **facture n°32** échéance le 31 juillet .
- 16/06 : **Aly** négocie à la **BIM-SA** la LC n°91 aux conditions suivantes : escompte 9% , commission d'endos 3% , commission de bordereau 1% , commission fixe 3 000^f , TAF 17% .
- 20/06 : **Aly** reçoit l'avis de crédit d'escompte : le montant net soit 9 712 765^f .
- 02/06 : **Bouba** reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°91 .

Consigne : Enregistrer ces opérations chez **Aly** et **Bouba** .

Exercice n°11 : (**BAC 2019**)

Lors de votre stage au service comptable de la S.A DIATOUROU , on vous confie le dossier 📁 suivant :

- 06/03/N : La **S.A DIATOUROU** adresse à **DIAKITE** la facture de doit n°1167 comprenant deux remises de 5% et de 3% , 250 emballages consignés à 472^f l'un , des frais de transport forfaitaires pour 125 000^f et une TVA de 18% . Le montant net à payer est de 4 614 980^f .
- 10/03/N : La **S.A DIATOUROU** adresse à **DIAKITE** la facture d'avoir n° AV 1167 relative à la restitution des 250 emballages dont 50 endommagés repris à un prix TTC de 413^f l'un .
- 13/03/N : La **S.A DIATOUROU** a reçu de **KANAKOMO** la facture de doit n°1190 comprenant une remise de 10% , un rabais de 10% , un escompte de 2% , une TVA de 18% des frais de transport récupéré pour 275 000^f , des emballages consignés à 120 000^f et une avance sur commande de 2 600 000^f . Le montant net à payer est de 2 946 762^f .
- 20/03/N : La **S.A DIATOUROU** a reçu de **COULIBALY** la facture n°1041 : 1 779 000^f HT , TVA 18% . Le ⅓ est payé au comptant par chèque bancaire moyennant un escompte de 5% .
- 05/04/N : Le solde de la facture n°1041 a été réglé par 2 traites n°120 et n°121 de même valeur nominale à échéance au 30 avril et au 31 mai .
- 30/04/N : La traite n°120 est conservée en portefeuille puis encaissée à la banque à l'échéance moyennant une commission de 5 800^f HT (TAF 17%) .
- 01/05/N : La traite n°121 a été escompté 36 jours avant l'échéance , taux d'escompte 8% , commission

1300^f HT , TAF 17% .

- 08/05/N : Réception de l'avis de crédit relatif à l'escompte du 01/05/N .

Travail à faire :

- 1) *Etablissez la facture n°1167 , la facture d'avoir n° AV 1167 et la facture n°1190 .*
- 2) *Enregistrez ces diverses opérations au journal classique de la S.A DIATOUROU .*

Exercice n°12 :

Vous êtes comptable stagiaire dans la société GANO - SA :

Le 05 mai vous avez à votre disposition deux factures schématisées :

ANNEXE 1 : Factures

GANO-SA / BP 290 - Bamako 05/05/2020 Facture n°60 DOIT : Entreprise KANE / BP 031 - Bamako		Entreprises DIENG - SA / BP 117 - Bamako 05/05/2020 Facture n°68 DOIT : GANO-SA / BP 290 - Bamako	
Marchandises		Marchandises	
Remise 5%		Remise 7%	
Net commercial		Net commercial	
TVA 18%		Escompte 2%	
Avance payée le 20/04	- 2 789 700	Port forfaitaire	+ 67 040
		TVA 18%	
		Emballage consigné	+ 38 000
		Net à payer	
Net à payer (à crédit)	3 600 000	Règlement comptant : - 70% par chèque bancaire - 30% en espèce = 2 100 000f	

Le 08 mai , pour le règlement de la facture n°60 , vous avez à votre disposition la traite (LC) n°150

(**ANNEXE 2 à rendre**) venant à l'échéance dans 45 jours .

Le 15 mai , la LC n°150 est remise à l'escompte à la **BIM-SA** .

Le 20 mai , vous avez à votre disposition l'avis de crédit n°0333 de la **BIM-SA** stipulant : Agio : 30 420f dont TAF 17% soit 4 420f . Net à votre compte : ?

Le 25 juin , le client KANE reçoit l'avis de débit de domiciliation échue relatif à la LC n°150 .

Consigne :

- Complétez les deux factures et la LC n°150 (annex 2 à rendre) .
- Traitez au journal les informations du 05 mai au 25 juin .

ANNEXE 2 : La LC N°150

Contrôle		Echéance	BPF	Montant
Contre cette lettre de change , veuillez payez				
A l'ordre de :				
La somme indiquée ci-dessus				
Valeur en (.....)				
Acceptation Aval N°.....	-----Tiré----- -----Domiciliation----- 		Signature du tireur 	TIMBRE FISCAL

Exercice n°13 :

Enregistrez ces opérations chez SOW .

- 01/02 : CAMARA tire la LC n°21 sur SOW , montant : 500 000f , payable le 05 mai .
- 02/02 : SOW accepte la LC n°25 tiré par SIDIBE , montant : 600 000f échéance 10 mars .
- 03/02 : KANE souscrit le BO n°10 au profit de SOW , montant : 130 000f au 23 mars .
- 05/02 : KEITA accepte la LC n°83 tiré par SOW , montant 250 000f au 31 mars .
- 07/02 : SOW souscrit le BO n°12 domicilié au profit de MAMBY , montant 200 000f au 28 février .
- 08/02 : SOW endosse la LC n°83 au profit de son fournisseur SALL .
- 15/02 : DIABY endosse la LC n°91 de 230 000f au profit de son fournisseur SOW .
- 18/02 : SOW reçoit de la BMS un avis de débit impayé de sa traite Tn°02 de 700 000f négociée en janvier : frais impayé 12 000f dont TAF 17% .
- 28/02 : SOW reçoit de la BOA un avis de débit de domiciliation échue relatif au BO n°12 .

Exercice n°14 :

Etablissement KOITA a réalisé les opérations suivantes :

Le 01/02 : Le comptable vous remet deux factures à compléter .

Etablissement KOITA	
Facture n°24 date : 01/02/N	
DOIT : Société KANTE	
Marchandises	
TVA 18%	
NAP (TTC)	
À crédit	

Société KANTE	
Facture n°25 date : 01/02/N	
DOIT : KOITA	
Marchandises HT	
Remise 10%	
Net commercial	
TVA 18%	
Net à payer	
60% à crédit et le reste par virement bancaire	

Le 10/02 : KOITA tire la traite Tn°237 payable fin avril de montant (?) pour solde de sa facture n°24 .

Le 19/02 : KOITA souscrit le BO n°48 domicilié de montant de 1 194 750f au 20 mars pour règlement de la facture n°25 .

Le 20/03 : KOITA reçoit de la BMS un avis de débit de domiciliation échue relatif au BO n°48 .

Le 31/03 : KOITA remet à l'escompte à la BDM-sa la traite Tn°237 .

Le 01/04 : Il reçoit de la BDM-sa un avis de crédit relatif à la remise du 31/03 , taux d'escompte 12% , commission 2% , TAF 17% et pour un montant net viré en compte : 683 149,2f .

Le 01/05 : KOITA reçoit de la BDM-sa un avis de débit impayé relatif à la traite Tn°237 : frais impayé 22 000f et TAF 17% .

Questions :

- 1/ Compléter les factures .
- 2/ Enregistrer les opérations au journal de KOITA .

Exercice n°15 :

Vous êtes agent comptable dans la société << SEWA>> une grande entreprise de la place spécialisée dans l'achat et la vente des fournitures scolaires . Au cours du mois de mars 2019 les documents suivants doivent être comptabilisés :

SEWA Doit : HAMA Fact n°87/D du 10 mars	
Marchandises	
Remise 10%	
Remise 20%	
NC de vente	
Transport	+ 50 200
NC de facture	
TVA A8%	
Net à payer	

BEMBUS-MALI Doit : SEWA Fact n°54/F du 12 mars	
Marchandises	
Remise 5%	
NC de vente	
Transport	+ 20 500
NC de facture	
TVA 18%	
Net à payer	

SEWA Doit : DIALLO Fact n°88/D du 15 mars	
Marchandises	
TVA 18%	+ 324 000
Net à payer	

Renseignements complémentaires :

Le 16 mars : une lettre de change Tn°248 de 6 252 820f au **29 juin** a été tirée sur **HAMA** en règlement de la totalité de la facture n°87/D .

Le 18 mars : le montant à payer de la facture n°54/F a été réglé de la façon suivante par :

- Un virement postal de 464 940f ,
- Un paiement en espèce de 400 000f .

Le 31 mars : La traite Tn°248 est négociée aux conditions suivantes : escompte 12% , commission 3 510f dont TAF = 510f .

Le 02 avril 2019 : le bénéficiaire de la traite Tn°248 reçoit l'avis de crédit d'escompte de la banque .

Le 04 juillet SEWA tire sur **DIALLO** la LC n°44 dont le montant est égal au net à payer de la **facture n°88/D**.

Consigne :

1. Présente les factures .
2. Passe au journal toutes les écritures chez **SEWA** y compris les factures .

Exercice n°16 :

Vous êtes comptable dans la société SEYDI-OUMAR :

- Le 31/03/2017 , la société dispose dans le portefeuille des effets :
 - d'une LC n°042 , de valeur nominale 1 200 000f , à échéance le 30/05/2017
 - d'un BO n°75 , de valeur nominale 2 600 000f , à échéance le 15/06/2017 .

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2017 , la société à effectué l'opération suivante :

- 15/04/2017 , la facture est la suivante .

SEYDI-OUMAR DOIT : TOURE Facture n°100 du 15/04/2017	
Marchandises	2 000 000
Remise 20%	- 400 000
Net commercial	1 600 000
Frais de transport	+ 200 000
Montant hors taxe	1 800 000
TVA 18%	+ 324 000
Montant toutes taxes comprises	2 124 000
Avance payée	- 700 000
Net à payer (Traite n°0050 échéance 28/05/2017)	1 424 000

- 30/04/2017 , Remis le BO n°75 à l'escompte .
- 02/05/2017 , Reçu bordereau d'escompte du BO n°75 mentionnant un agio de 60 840f TTC .
- 26/05/2017 , Remis la LC n°042 à l'encaissement .
- 30/05/2017 , Reçu avis de débit relatif à la traite n°0050 échue le 28/05/2017 .
- 31/05/2017 , Reçu avis de crédit pour encaissement de la LC n°042 , commission 2 000f , TAF 17% .

- 16/06/2017 , Reçu avis de la BIM relatif au paiement du BO n°75 par le tiré .

Travail à faire :

Enregistrez ces opérations au journal de la société SEYDI-OUMAR .

Exercice n°17 : (BAC 2025)

Une jeune dame NANDI CISSOUMA termine ses études à l'IUG filières finance-comptabilité , décide d'évoluer dans le domaine d'alimentation . Elle met en place une entité dénommée << FASO DUMINI-DUMAN >> .

Au cours du premier trimestre 2024 , elle effectue les opérations suivantes avec son client Moussa .

05/01 , facture n°01 : marchandises 2 500 000f , remise 4% , escompte 2% , port 38 000f , TVA 18% , emballage 79 800f , avance payée 900 000f .

08/01 , Moussa retourne 500 000f de marchandises pour non-conformité (Avoir n°A1) .

10/01 , l'entité accorde une remise supplémentaire de 2% (Avoir n°A11) .

12/01 , l'entité octroie un escompte supplémentaire de 1,25% (Avoir n°A12) .

16/01 , les emballages ont été retournés pour 44 400f (Avoir n°A13) .

20/01 , l'entité tire trois (3) lettres de change suivantes sur Moussa pour le montant à percevoir :

- LC n°20 de 300 000f échéant le 20/02 ;***
- LC n°21 de 409 196f échéant le 15/03 ;***
- LC n°22 de 600 000f échéant le 31/03 .***

01/02 , la LC n°22 est remise à l'escompte à la BDM-SA .

02/02 , la LC n°20 est endossée au profit du fournisseur KASSE .

03/02 , réception de l'avis de crédit n°0112 relatif à la remise à l'escompte pour un montant net viré en compte 594 150f .

15/02 , remise à l'encaissement à la BMS-SA de la LC n°21 .

15/03 , réception de l'avis de crédit n°0113 relatif à la remise à l'encaissement , commission TTC 4 513f .

31/03 , BMS-SA nous informe de la bonne fin de l'opération de négociation .

Consigne :

1- Etablit toutes les factures (forme simplifiée) .

2- Enregistre au journal de l'entité << FASO DUMINI-DUMAN >> toutes les écritures nécessaires .

Exercice n°18 :

DOSSIER 📁 1 :

L'entité DIENTA a réalisé les opérations suivantes au cours du premier semestre de l'exercice 2022 :

05/03 , l'entité DIENTA reçoit du fournisseur WAGUE la facture N°18 : prix brut des marchandises : 3 750 000f HT , TVA 18% , date d'échéance le 1^{er} avril .

09/03 , l'entité DIENTA envoie la lettre de change (LC) N°63 à son client BARRY d'un montant de 5 450 000f , pour acceptation , date d'échéance le 10 avril .

12/03 , l'entité DIENTA souscrit le billet à ordre (BO) N°14 à l'ordre de son fournisseur WAGUE , en règlement de la facture N°18 .

16/03 , l'entité DIENTA endosse la LC N°60 en portefeuille à l'ordre de son fournisseur KONTAO , de nominal 800 000f , payable le 31 mars .

25/03 , l'entité DIENTA remet à l'encaissement à la banque (BNDA) la LC N°63 .

10/04 , l'entité DIENTA reçoit de la BNDA un avis de crédit N°9812 suite à la remise du 25/03 ,

commission TTC 23 400f .

15/04 , l'entité **FAMANTA** endosse au profit de l'entité **DIENTA** , le **BO N°98** souscrit par l'entité **KANTA** , de nominal 600 000f , payable le 20/04 .

Informations complémentaires :

- Adresse de **DIENTA** : Avenue Cheick ZAYED , rue 110 , porte 80 , **Bamako** , à la **BNDA** au compte N°009-87645 .
- Adresse de **BARRY** : Avenue de l'OUA , rue 200 , porte 130 , **Bamako** . Compte bancaire de **BARRY** : 27 450 à la **BANQUE ATLANTIQUE** .
- Adresse de **WAGUE** : Avenue de la nation , rue **DAKAR** , BP 675 , **Bamako** .

Travail à faire :

1- Présente la facture N°18 .

2- Enregistrer les opérations au journal chez l'entité DIENTA .

DOSSIER 2 :

Lors de votre séjour dans l'entreprise BROADWAY CAFE-MALI (BCM) , le responsable des ventes souhaite que vous remplaciez un comptable qui est en retard à cause des restrictions dues au couvre-feu dans la région de MOPTI . Vous disposez des conditions de vente . (annexe 15) pour établir les factures .

Annexe 15

- **Réduction commerciale de 4% si le client achète pour une valeur de 500 000f au moins ;**
- **Réduction financière de 1% si le client règlement au comptant en espèces ;**
- **TVA 18% .**

Factures à établir :

16/03 : Facture N°TC 2004 au client **TANTINO IMPORT** : poudre de café 450 000f HT règlement en espèce .

20/03 : Facture N°TC 2005 au client **AMANITA SARL** : poudre de café 2 000 000f HT .

25/03 : Facture N°TC 2006 au client **BAOL CAFE** : poudre de café 825 000f HT règlement par porte monnaie électronique .

Après ces factures , vous disposez d'un extrait des opérations suivantes réalisées durant cette période .

01/04 : Tire la LC N°60 payable le 31/05 sur **AMANITA** pour le règlement de la **facture N°TC 2005** .

05/04 : Facture N°GAS01 de **GRAINES D'AFRIQUE** : coût d'achat HT de **graines de café traité HT** , TVA récupérable 18% (342 000) .

08/04 : Réception billet à ordre N°10 au 30/06 de **TERRAL** en guise de règlement d'une facture de 1 400 000f .

17/04 : Remise à l'escompte du billet à ordre N°10 à la banque .

20/04 : Réception d'un avis de crédit de la banque relative à la négociation du **billet à ordre N°10** :

- Montant brut : 1 400 000f
- Agios HT : 58 900f
- Taxe (TAF 17%) : 10 013f
- Net en compte : 1 331 087f

25/05 : Remet la LC N°60 à l'encaissement à la **BNDA** .

31/05 : Réception avis de crédit de la banque relatif à la remise de la **LC N°60** .

- Montant brut :
- Frais : 15 000f
- Taxe (TAF 17%) : 2 550f
- Net en compte :

01/07 : TERRAL reçoit l'avis de débit pour domiciliation échues du BO N°10 .

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations dans le journal de l'entreprise BCM sachant que les poudres de café est le produit finis et les graines de café sont les matières premières .

Exercice n°19 :

Vous êtes agent comptable dans la société COUMBA , Votre chef vous remet ce dossier 📁 suivant à réaliser au cours de l'année 2024 .

18/06 : Coumba Dembélé envoie la facture n°106 à Sainata Diakité dit Lah : marchandise : ? , remise 0,1 de cent , rabais 5% , escompte 3% , port forfaitaire 265 200f , emballage 358 000f , avance 5 000 000f .

20/06 : Lah lui règle 40% de sa somme due par espèce et chèque de valeur égale .

22/06 : Pour le règlement de reliquat de la dette de Coumba , Lah accepte le reste par trois lettres de changes :

- LC 1 : 1 100 000f échéance 30/06/24
- LC 2 : montant à déterminer échéance 27/08/24
- LC 3 : montant x

30/06 : Coumba reçoit un chèque directement au domicile de Lah de valeur de LC 1 .

05/07 : Coumba négocie la LC 2 à la BIM-SA .

07/07 : Coumba reçoit de la BDM-sa un avis de crédit relatif à la LC 2 , valeur nette 1 757 997 , Agio HT 35 900f , TAF 17% .

01/09 : Coumba reçoit un avis de débit impayé relatif à la LC 2 , frais impayé 35 100f dont TAF 17% .

02/09 : Lah règle la LC 2 revenue impayée .

05/09 : remet la LC 3 à l'encaissement , la valeur nette 1 855 540f , commission 2% , TAF 17% .

07/09 : Coumba reçoit un bordereau d'encaissement suite à l'opération du 05/09 .

10/10 : Coumba reçoit un avis de débit relatif à la LC 3 , frais impayé 50 000f , TAF 17% .

15/10 : Règlement concernant la LC 3 revenue impayée .

Travail à faire :

Enregistre ces opérations chez Coumba .

Nulla œuvre humaine n'est parfaite donc , nous sommes ouverts à toutes vos critiques et suggestions .